

Maltraitance au PK 12

Matoumba-Matoumba écroué pour sévices corporels sur son fils mineur

SCOM

Libreville/Gabon

Chaque fois que le petit G.M. se rendait coupable de bêtises en présence de son géniteur, ce dernier le brûlait au fer chaud. A défaut de le bastonner à l'aide d'un câble électrique. Toute chose qui aurait motivé le juge des mineurs à placer le père-fouettard sous mandat de dépôt.

LE juge des mineurs a décidé d'incarcérer Aristide Yvon Matoumba-Matoumba, Gabonais de 35 ans, à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet, le mardi 20 novembre dernier. Aristide Yvon est condamné pour maltraitance à l'égard de son fils, le nommé G.M., 7 ans. Plus précisément, le parquet près le tribunal de première instance de Libreville poursuit le mis en cause pour sévices corporels sur mineur de moins de 15 ans, coups et blessures volontaires (CBV) et délaissement d'enfant. Sur le corps du mouflet, on



Photo : EMM

Le petit G.M. est désormais à l'abri des violences de son géniteur acuellement derrière les barreaux.

peut voir les stigmates des corrections quotidiennes à lui infligées par son géniteur. Ce fut malheureusement la croix et la bannière pour obtenir la moindre information relative à ce dossier auprès des gendarmes de Melen, qui ont procédé à l'interpellation du père. Toutefois, une source proche de la famille a accepté de nous en dire un peu plus sur cette affaire. Ainsi, le samedi 17 novembre 2018, vers 1 h du matin, le petit G.M. est surpris par un passant en

train d'errer dans les environs du PK 12. Faisant preuve de bonne volonté, la personne décide de conduire l'enfant dans les locaux de l'unité de la gendarmerie nationale. Les hématomes visibles sur le corps du gamin montrent qu'une abominable violence a été exercée sur lui. Une procédure est diligentée pour mettre la main sur ses géniteurs. Le père et la mère du mineur sont donc arrêtés, le lundi 19 novembre. **CHARGES ACCABLANTES** Selon notre in-

formateur, G.M. aurait à moult reprises fui le domicile familial à cause des maltraitances dont il aurait régulièrement été victime de la part de son père. La dernière bastonnade qu'il lui aurait infligée remonte à la journée du samedi 17 novembre. En l'absence de sa mère, le gamin a eu, ce jour-là, le malheur de commettre une bêtise, qui va mettre en courroux sieur Matoumba-Matoumba. C'est après cette énième correction que le mineur va fuguer. « Les traces de brûlures sont

perceptibles, notamment sur le dos du petit G.M. C'est tellement horrible à voir. Comment un père peut-il traiter son propre enfant de la sorte ? », s'interroge la source. L'audition des parents a permis aux Officiers de police judiciaire (OPJ) de découvrir que chaque fois que G.M. se rendait coupable de la moindre incartade en présence de son père, ce dernier le soumettait soit à l'épreuve des brûlures au fer chaud, soit à la bastonnade à l'aide d'un câble électrique. Au regard de la gravité des faits, les deux parents ont été déférés devant le procureur en charge des mineurs. Le témoignage de la victime était tellement accablant contre sieur Matoumba-Matoumba, que celui-ci n'aurait eu d'autre choix que de reconnaître les faits. Il a donc été inculpé, puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, tandis que la mère de la jeune victime a été blanchie.

Fats d'ailleurs

L'étudiante, qui a sévèrement battu son bébé, frappée en plein procès Elizabeth Wilkins, 23 ans, comparait devant le tribunal de Plymouth (Grande-Bretagne), pour avoir sérieusement battu son bébé. Il y a 2 ans, lors d'un accès de colère, cette étudiante en droit a violemment frappé son fils, âgé de 3 mois. La victime a aujourd'hui de graves séquelles au cerveau qu'elle gardera probablement à vie. La jeune maman était également escort-girl pour payer ses études. Durant le procès, la prévenue a été frappée par une femme très énervée par ce qu'elle avait fait à son enfant. L'agresseur a profité du moment où la maman indignée a quitté la salle d'audience pendant la pause-déjeuner pour se jeter sur elle et la rouer de coups. Claire Moore, 33 ans, a été condamnée à verser 85 dollars à l'accusée pour coups et blessures. Le verdict d'Elizabeth Wilkins sera connu le 6 décembre.

Pendant qu'il tuait sa femme, sa fille complice s'occupait de sa petite sœur

Michèle Neurauter avait été retrouvée morte pendue en août 2017 dans sa maison de Corning (USA). Même si l'hypothèse du suicide était au début privilégiée, les policiers ont enquêté dans l'entourage proche de la victime. Ils ont mis sur écoute le père et la fille. Et leur conversation téléphonique fait froid dans le dos. "La police m'a téléphoné. Ils veulent m'interroger" explique Karrie, la fille de la victime âgée de 19 ans. "Tu te rends au rendez-vous et tu leur dis que c'est très dur pour toi. Et tu crois que tu serais capable de pleurer ?" demande Lloyd Neurauter, son père. "Ça se pourrait bien" a répondu Karrie. Les deux ont été interpellés et placés en garde à vue. Le jour de l'assassinat, Karrie a emmené son père chez la victime. Pendant que Lloyd étranglait à mort son ex-femme à l'étage, sa fille s'occupait de sa sœur de 14 ans en bas pour détourner son attention. Elle a ensuite aidé Lloyd à maquiller le meurtre en suicide. Lloyd ne voulait plus payer la pension alimentaire et cherchait à récupérer la garde de la sœur de Karrie. Grâce à ses aveux, Karrie s'en tirera avec une peine de 5 à 20 ans de prison. Lloyd, qui a plaidé coupable pour cet assassinat, encourt un minimum de 25 ans de détention.

Rassemblés par JNE

Insécurité dans le sixième arrondissement de Libreville

Le lycée public de Montalier visité par des vandales

CO

Libreville/Gabon

LE lycée public de Montalier, sis au quartier éponyme, dans le sixième arrondissement de Libreville, a été victime d'un acte de vandalisme dans la nuit de dimanche 18 à lundi 19 novembre 2018. Profitant de la grande pluie qui s'est abattue cette nuit-là sur la capitale, des cambrioleurs sont entrés par effraction dans cet établissement scolaire du second degré dépourvu de clôture et de gardien. Ils en sont repartis avec des effets importants. « Lundi matin, en venant au travail, nous avons trouvé la porte du foyer cassée », témoigne une employée. Lors de leur passage, les vandales ont dérobé de nombreux effets au Foyer: un congélateur de 200 litres rempli de produits alimentaires et de boisson, une gazinière, une bouteille de gaz butane et 9 chaises en plastique, selon la dame. « La salle de surveillance, mitoyenne du foyer, a été mise sens dessus dessous. En plus, des cahiers de texte de certaines classes ont été détériorés, et deux ventilateurs neufs ont été volés dans cette salle », ajoute-t-elle. Poursuivant leur visite



Photo : Chris OYAME

Les intrus sont entrés par effraction dans les locaux du lycée.



Photo : Chris OYAME

Le photocopieur abandonné dans la nature par les cambrioleurs.

nocturne, les intrus ont défoncé la porte du laboratoire des Sciences de la vie et de la terre (SVT), puis ont subtilisé un split et trois chaises neuves. « En quittant l'établissement après leur coup, les cambrioleurs ont abandonné, en chemin, un gros photocopieur et une machine à glace », renseigne la direction. « Malheureusement pour nous, ces machines ne fonctionnent plus aujourd'hui, parce qu'elles sont restées sous la pluie toute la nuit », se désole notre source. **BANDITISME** Dépité, le proviseur du lycée public de Montalier, Michel Ndong Minko, fait ce constat: « à la réflexion, j'ai l'impression que c'est généralement un ou deux mois avant la fin du premier trimestre, que des bandits s'attaquent à notre lycée.



Photo : Chris OYAME

Au Foyer, les voleurs ont emporté plusieurs effets dont un congélateur rempli de nourriture et de boisson.

La conséquence de ces vols répétés est que nous ne disposons plus de matériel didactique. » Il déplore l'absence d'outil didactique dans son établissement, après cet casse. S'agissant des auteurs de ces actes répréhensibles,

M. Ndong Minko, qui avoue ne pas disposer d'indices pour le moment, soupçonne l'implication d'un membre du lycée, qui aurait agi en complicité avec les bandits, en les orientant sur les compartiments de l'établissement à cam-

brrioler. « Après chaque cambriolage, j'informe ma hiérarchie, mon ministère de tutelle, la police, le ministère de l'Intérieur, le gouvernorat... J'ai déposé des courriers auprès de ces services avec des preuves à l'appui. Mais sans résultat... Je crois que si l'établissement est clôturé et dispose de quelques logements d'astreinte pour au moins trois surveillants et deux gardiens (un de jour et un de nuit), ce sera déjà un début de solution », conclut le proviseur. Quartier sous-intégré, Montalier est présenté comme l'un des plus grands centres névralgiques du banditisme à Libreville. Le lycée public qui y est implanté est l'objet d'actes de vandalisme récurrents depuis quelques années déjà.